

**Syndrome de Guillain-Barré / Polyneuropathie démyélinisante inflammatoire chronique / Neuropathie motrice multifocale**

• **Soutien** • **Éducation** • **Recherche** • **Mobilisation**

**Énoncé de la Fondation canadienne du SGB/PDIC sur la vaccination contre la COVID 19  
Le 11 novembre 2021**

La Fondation vous recommande d'avoir une discussion avec votre spécialiste ou votre fournisseur de soins de santé au sujet des bienfaits et des risques de la vaccination selon votre état de santé personnel.

\*\*\*\*\*

**Lignes directrices sur la vaccination contre la COVID-19 chez les patients atteints du syndrome de Guillain-Barré (SGB), de polyneuropathie démyélinisante inflammatoire chronique (PDIC) et de neuropathie motrice multifocale (NMM)  
Le 11 novembre 2021**

1. Nous recommandons que tous les patients atteints du SGB, de PDIC et de NMM se fassent vacciner dès que possible, selon les consignes établies par les autorités de leur province.
2. Si sa maladie apparaît dans les 6 semaines suivant la vaccination contre la COVID-19, le patient doit donner son consentement éclairé après avoir discuté avec son médecin des risques et des bienfaits liés à l'administration de la deuxième dose du vaccin contre la COVID-19 autorisé qui est d'un type différent, de préférence à ARNm, conformément à la directive du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI).
3. Nous recommandons un vaccin à ARNm autorisé contre la COVID-19 (Pfizer ou Moderna) conformément aux recommandations du CCNI.
4. Nous ne recommandons pas un moment précis pour l'administration du vaccin chez les patients sous plasmaphérese thérapeutique ou qui reçoivent des perfusions d'IgIV ou d'IgSC. Le vaccin peut être administré à n'importe quel moment de leur cycle.
5. Pour les vaccins devant être administrés en deux doses, nous recommandons l'administration de la seconde dose 28 jours après la première dose, si cela est possible et conforme aux recommandations des autorités de chaque province.
6. Nous recommandons des injections de rappel conformément aux recommandations du CCNI.

Bien que les données sur l'innocuité et l'efficacité des vaccins actuellement offerts aux personnes atteintes d'une maladie auto-immune et traitées par des immunodépresseurs ne soient pas disponibles pour le moment, nous reconnaissons que les bienfaits de la vaccination contre la COVID-19 surpassent tout risque théorique lié à la vaccination.

Étant donné qu'on ne connaît pas la réponse immunologique à la vaccination contre la COVID-19 chez les personnes traitées par des immunodépresseurs ou des immunomodulateurs, les patients atteints d'une maladie neuro-immunologique qui se font vacciner contre la COVID-19 doivent continuer de suivre rigoureusement les recommandations de la santé publique, notamment en respectant la distanciation physique, en se lavant et en se désinfectant les mains régulièrement, et en évitant les transports publics.

**Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) : Recommandations sur l'utilisation des vaccins contre la COVID-19 sur les populations spéciales**

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/immunisation/comite-consultatif-national-immunisation-ccni/recommandations-utilisation-vaccins-covid-19.html#ps>

Organisme de bienfaisance no 88732790RR0001